

La toilette à compost

POUR QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?

Qui est la clientèle cible de la toilette sèche ?

Les résidences isolées (existantes ou nouvelles constructions), les chalets et camps de chasse peuvent se munir d'une toilette sèche. Depuis le changement du règlement Q-2, r-22, qui régit l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le gouvernement du Québec autorise les propriétaires de résidences qui ne sont pas connectées à un réseau d'égout municipal, de faire le choix d'installer une toilette à compost, conditionnellement à certaines modalités.



Comment ça fonctionne ?

Lorsque l'on pense "toilette sèche", la première image qui vient en tête est celle de la bécasse nauséabonde que l'on s'oblige à visiter au camping ou lors d'une randonnée pédestre. Pourtant, les technologies ont beaucoup évolué. Le principe repose sur la décomposition de la matière organique par des microorganismes (bactéries, champignons, organismes invertébrés). Une fois la décomposition terminée, on obtient un résidu minéralisé, stable et exempt de pathogènes. Ces microorganismes ont besoin d'humidité et d'oxygène pour faire leur travail. Ce travail se fait dans des réservoirs, qui se retrouvent sous le siège de toilette, dans le vide sanitaire.

Quel est l'intérêt de se procurer la toilette sèche ?

Les toilettes à compost proposent certains avantages comparativement aux toilettes conventionnelles. Ne nécessitant pas d'eau, elles permettent de nettement réduire la consommation d'eau potable. Elles permettent également de réduire la pollution des sols et des impacts liés aux usines de traitement des eaux usées. Les toilettes à terreau permettent aussi de revaloriser et de recycler des nutriments (eh oui, nos rejets sont riches en nutriments!) qui, autrement, seraient gaspillés.

Coûts

Le coût des installations, dépendamment du type de technologie choisi, peut varier entre 1000 et 10 000 dollars, incluant les différents éléments du système.

Bon à savoir

La toilette de compost doit avoir une certification conforme à la norme NSF/ANSI 41. Pour vous assurer de choisir un fabricant certifié, vous pouvez vous rendre au :

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/certification-cabinets-terreau.htm

Selon votre situation, les conditions d'installation pourraient différer. Le Guide des bonnes pratiques pour l'utilisation des cabinets à terreau du gouvernement du Québec vous rappelle les conditions d'installations de la toilette à compost.

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/Guide_manipulation_terreau.pdf

Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser à votre municipalité afin de connaître les règlements en vigueur.

